Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_824C_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature ACTES 8.2.4.c	MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTIACCUEIL MUNICIPAL TAMM HA TAMM - 2026

Selon l'article R2324-30 du code de la santé publique, les établissements et services d'accueil du jeune enfant élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service. Ce document a été mis à jour lors du passage en conseil municipal le 02 juillet 2025.

Le multiaccueil Tamm ha Tamm a reçu une visite de suivi de la part du service de de Protection Maternelle et Infantile du département du Finistère, dans le cadre des visites obligatoires prévue par le code de la santé publique le 03 novembre 2025. La Caf du Finistère a également réalisé un contrôle périodique de la structure le 10 février 2026. A la suite de ces contrôles, des préconisations ont été émises concernant le règlement de fonctionnement, qui ont été intégrées au document joint à présente délibération. Quelques modifications sont également proposées pour suivre l'évolution des pratiques du multiaccueil.

À la suite de l'avis de la commission enfance jeunesse du 17 juin 2026, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil Tamm Ha Tamm.

Annexes :
1. Règlement de fonctionnement du multi-accueil Tamm Ha Tamm

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_824C_010726-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON